



REGLEMENT 2022

DEFINITION :

La RETROCUP VHRS est un challenge organisé par le magazine RETROCOURSE dans le cadre des rallyes de régularité sportive pour véhicules historiques (VHRS) organisés dans toute la France. Il s'applique à un certain nombre d'épreuves sélectionnées selon un commun accord entre les organisateurs et le magazine RETROCOURSE dans le but de constituer un challenge attractif. En fin de saison, par un système de cumul de points, un palmarès est décerné avec récompenses sous forme de prix et dotations diverses. Il n'y a aucune récompense en argent.

ART.1 ADHESION

1.1 Une fois acquise l'adhésion d'une épreuve au challenge RETROCUP VHRS, celle-ci entraîne alors pour l'organisateur de l'épreuve l'obligation de respecter en tout point le présent règlement.

1.2 Le fait, pour un concurrent pilote ou copilote, de s'inscrire à la RETROCUP VHRS, implique de prendre connaissance et de respecter en tout point le présent règlement.

1.3 En s'inscrivant et en participant au challenge RETROCUP VHRS, un concurrent se doit de considérer qu'il s'inscrit à une épreuve dite <<amateurs>>, organisée avant tout pour le plaisir de chacun et dans un esprit qualifié de <<gentleman driver>>. Il s'interdit donc toute réclamation auprès de l'organisation de la RETROCUP VHRS. L'organisateur de la RETROCUP VHRS se réserve le droit d'exclure du challenge tout concurrent dont le comportement, les propos ou les écrits, pourraient porter préjudice à la RETROCUP VHRS. Dans ce cas, le concurrent exclu perdrait le bénéfice des points éventuellement marqués, et ne pourrait en aucun cas bénéficier d'un quelconque dédommagement.

ART.2 INSCRIPTION

2.1 L'inscription à la RETROCUP VHRS se fait par courrier ou par mail. Le formulaire d'engagement est disponible sur le site internet RETROCOURSE, la page Facebook

RETROCUP VHRS ou sur demande par mail : directionretrocourse@orange.fr ou jeremy.retrocup@gmail.com ou frederic.retrocup@gmail.com

Le montant de l'inscription pour la saison 2022 est fixé à :

- **50€ par personne (pilote ou copilote).**
- **80€ pour un équipage complet (pilote + copilote) :** un (1) abonnement d'un an au magazine RETROCOURSE inclus.

Il est possible, au cours de la saison, de concourir dans les catégories Pilotes et Copilotes. Dans ce cas, pour prétendre marquer des points à la RETROCUP VHRS, il est nécessaire de s'inscrire dans les deux catégories. Il est aussi possible, au cours de la saison, de concourir dans des catégories de moyennes différentes. Dans ce cas, une seule inscription (pilote ou copilote) est nécessaire. Les points marqués au classement général compteront pour celui-ci. Les points marqués dans chacune des catégories compteront pour le classement de chacune d'entre elles. La possibilité de marquer des points commence dès l'inscription. Il n'est pas possible de marquer des points à titre rétroactif, par exemple pour une participation à une épreuve précédant l'inscription.

2.2 Tout participant à la RETROCUP VHRS s'engage à apposer sur sa voiture, pendant toute la durée de l'épreuve, les stickers RETROCUP qui lui auront été envoyés, et ceux des partenaires éventuels de la RETROCUP VHRS (dans la mesure où ces derniers ne sont pas en concurrence commerciale avec les partenaires éventuels de l'épreuve). L'absence de cette (ces) publicité(s) sur le véhicule entraînera la nullité des points à la RETROCUP VHRS.

ART.3 ENGAGEMENTS

3.1 Sera admis à participer à la RETROCUP VHRS tout pilote ou copilote engagé dans un des rallyes VHRS comptant pour la RETROCUP VHRS, et préalablement inscrit au challenge. Pour chacune des épreuves, la liste des <<autorisés à prendre le départ>> publiée par l'organisateur de l'épreuve fera foi de la participation des équipages à ladite épreuve.

3.2 Une réduction de 10% (ou le tarif préférentiel accordé aux équipages dont 1 membre est licencié à l'ASA organisatrice de l'épreuve) sur l'engagement est accordée aux participants à la RETROCUP.

3.3 Les concurrents inscrits à la RETROCUP VHRS sont prioritaires dans la liste des engagés des rallyes inscrits au calendrier.

ART.4 VOITURES ADMISSIBLES

Sont admissibles pour participer à la RETROCUP VHRS les voitures admises par les divers organisateurs dans le classement <<Régularité Historique Sportive>>, à l'exclusion des autres catégories éventuelles.

ART.5 MOYENNES

Les moyennes choisies pour les épreuves de régularité, dites <<ZR>>, sont du ressort et de la responsabilité de l'organisateur de l'épreuve.

Celui-ci propose 3 types de moyennes :

-Moyenne dite HAUTE

-Moyenne dite INTERMEDIAIRE

-Moyenne dite BASSE

ART.6 CLASSEMENT DE LA RETROCUP VHRS

6.1 La RETROCUP est désormais divisée en deux zones géographiques (Nord et Sud) indépendantes en ce qui concerne les classements.

Il sera établi 6 classements : Moyenne Haute, Moyenne Intermédiaire, Moyenne Basse et ceci pour les pilotes et copilotes.

6.2 Après chaque épreuve, le classement provisoire de la RETROCUP VHRS, dans chacune des catégories, sera publié dans le magazine RETROCOURSE, sur la page Facebook de la RETROCUP VHRS et par mail à tous les engagés.

6.3 Les classements de la RETROCUP VHRS sont établis d'après, d'une part, la liste <<liste des autorisés à prendre le départ>> et, d'autre part, le <<classement officiel final>> de chaque épreuve, communiqués à l'issue de chacune d'elles par son organisateur. Ces documents seront la base de référence absolue pour l'établissement du classement de la RETROCUP VHRS.

6.4 Dans la RETROCUP VHRS, le classement de chaque épreuve s'effectue par cumul de 2 types de points :

a) Participation Epreuve :

Le fait de participer à une épreuve donne automatiquement droit à l'attribution de **10 POINTS FORFAITAIRES**.

b) Résultat Epreuve :

La place obtenue dans le classement final **par moyenne, parmi les pilotes inscrits à la RETROCUP VHRS**, donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

- 1^{ère} place : 15 points
- 2^{ème} place : 12 points
- 3^{ème} place : 10 points
- 4^{ème} place : 9 points
- 5^{ème} place : 8 points
- 6^{ème} place : 7 points
- 7^{ème} place : 6 points
- 8^{ème} place : 5 points
- 9^{ème} place : 4 points

- 10ème place : 3 points
- 11ème place : 2 points
- 12ème place : 1 point

c) Coefficients épreuves :

Rallye régional : coefficient 1

Rallye national : coefficient 2

6.5 En fin d'année, pour l'établissement du classement définitif de la RETROCUP VHRS, seuls les meilleurs résultats de chaque participant seront retenus (nombre à définir en fonction du calendrier définitif).

6.6 En cas d'ex-aequo, l'âge de la voiture utilisée déterminera le classement, la voiture la plus ancienne donnant alors l'avantage. Au cas où plusieurs voitures différentes seraient utilisées par les équipages concernés, l'âge retenu sera égal à la moyenne des âges des différentes voitures.

6.7 Les éventuels litiges seront réglés par la commission d'organisation de la RETROCUP VHRS qui est souveraine dans ses décisions.

ART.7 RECOMPENSES

7.1

Tous les engagés recevront une coupe. Aucun prix en espèces ne sera distribué.

7.2 La proclamation du palmarès de la RETROCUP VHRS et la remise des prix se feront en un ou des lieux et date communiqués en temps voulu. De préférence lors d'un rallye du calendrier, dans le nord et le sud.

ART.8 EPREUVES QUALIFICATIVES

8.1 En début de saison, il est établi un calendrier (voir annexe) en fonction des propositions des organisateurs.

8.2 Ce calendrier est susceptible d'être modifié notamment si une épreuve est annulée, ou si une autre remplace une épreuve annulée en cours de saison.

8.3 Aucune réclamation ne pourra être admise en cas de modification du calendrier en cours de saison.

ART.9 PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le nom de la RETROCUP VHRS, ainsi que le logo correspondant sont la propriété de la société d'édition et de presse AUTO PLAISIR . Le nom et logo sont déposés à l'INPI.

Responsables :

RETROCUP NORD – Jérémy Etourneau (jeremy.retrocup@gmail.com)

----- *Délégué Hauts de France* – Gianni Pasqualini (gianni.retrocup@gmail.com)

RETROCUP SUD – Frédéric Lombard (lombard.retrocup@gmail.com)